FETE MEDIEVALE DE PENNAUTIER 22 ET 23 JUIN 2013

PROGRAMME DE COOPERATION CULTURELLE TRANSFRONTALIERE PENNAUTIER-CASTELLO D'EMPURIES

LA VOIE DE LA LOUVE – LO CAMIN DE LA LOBA

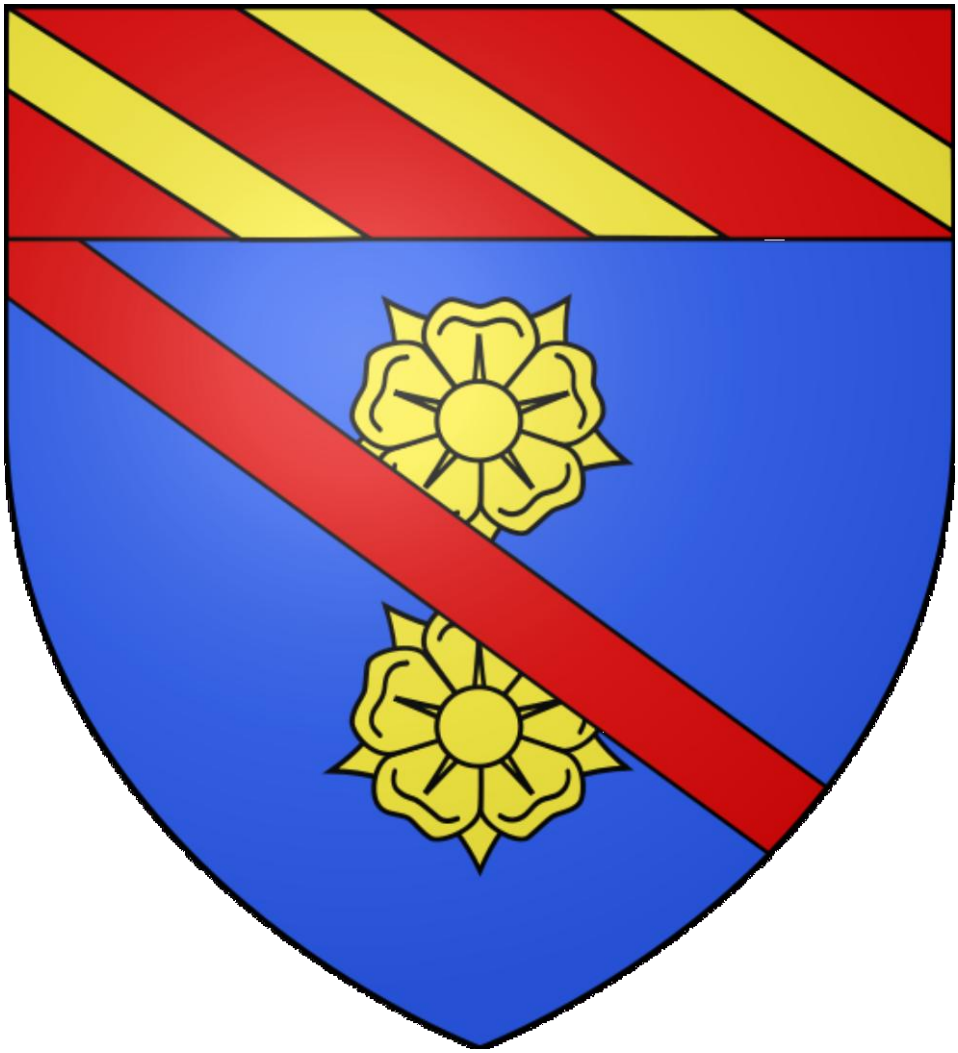

CHARTE DU MARCHE MEDIEVAL- ARTISANAL ET DE PRODUCTEURS LOCAUX

PRESENTATION

Notre objectif est de faire redécouvrir un savoir-faire artisanal ancestral, qui fait partie de notre patrimoine et qu'il est de notre devoir de perpétuer. A ce titre notre marché a aussi un objectif pédagogique.

En conséquence nous privilégions, dans le choix des Artisans, ceux qui en faisant revivre le savoir-faire ancestral, présentent, si possible, une démonstration devant le public ou à défaut présentent leur activité devant le public et démontrent que les objets proposés sont bien issus de leur propre travail.
Nous sollicitons les métiers les plus divers tels que : forgerons, scieurs de long, potiers, tailleurs de pierre, tonneliers, fabricants de bougies, enlumineurs, calligraphes, souffleurs de verre, cordiers , vanniers, sculpteurs, couteliers, ébénistes, métiers de bouche,,,,
Nous souhaitons également que notre fête soit un vecteur économique local important, et à ce titre, nous associerons les producteurs locaux dans la mesure où ils respectent le cahier des charges ci dessous.

CAHIER DES CHARGES DU MARCHE

L'artisan a toute liberté de réalisation de son étalage, à condition de respecter l'esprit de l'époque médiévale (XII°, XIII° siècle). Celui-ci devra être recouvert de tissus ou de matériaux naturels de façon à cacher toutes les structures métalliques ou plastiques. Il convient aussi de camoufler les accessoires modernes (fils électriques, boîtes plastiques etc…) et d'exclure les fauteuils de camping, les parasols avec de la publicité, les lampes halogènes, les outils électriques etc…L'association se réserve le droit de les faire retirer pour non respect de l'esprit médiéval.

Le participant au marché médiéval ou toute autre personne tenant le stand devra être obligatoirement costumé pendant toute la durée du marché en respectant l'époque médiévale. Le costume peut être simple : tunique, espadrilles ou sandales. L'association vous propose un large choix de costumes à la location à un tarif préférentiel,

Ne sont acceptés que les activités et/ou produits pouvant justifier d'une référence avec le Moyen-âge :

<u>Non alimentaire</u> (par exemple): répliques d'armes, costumes (et non déguisements!), jouets en bois, bijoux médiévaux, articles en cuirs... Sont acceptés les produits culturels tels que livres, médias modernes, etc, en rapport avec le Moyen-Age, l'Occitanie, la Catalogne.

<u>Alimentaires</u> (par exemple): hypocras, bières, miels, fromage, charcuterie, pains, biscuits, vin, épices, etc...
Les produits seront présentés, si possible, tels qu'à l'époque, dans des corbeilles, des paniers en osier, sur de la paille, de la toile de jute, du coton ou du lin.

L'étiquetage doit être discret et non fluorescent.

Pour le soir, l'éclairage de votre stand doit être assuré par vos soins, le plus discrètement possible (lampe à gaz, torche). L'éclairage public fonctionnera.
Pour des raisons techniques et de sécurité, nous pourrons garantir la possibilité de branchement électrique (une prise de 220 volts par stand) uniquement aux commerçants qui ont une vitrine réfrigérée ou qui ont besoin d'électricité pour une démonstration sur leur stand (merci de le préciser lors de votre inscription), Toute autre installation électrique est interdite, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une installation de fortune et non conforme à la réglementation en vigueur.

<u>Nous n'acceptons pas :</u>

Les marchands de merguez, de frites, de kébabs, de barbes à papa, de churros, les commerçants de type fêtes foraines, les marchands de confettis et de ballons, la brocante ;
Le commerce de produits exotiques : africain, asiatique, sud-américain, etc. qui n'ont rien à voir avec la période médiévale.
Tout article plastique et dérivé ainsi que les tissus provençaux ou exotiques.
L'association se réserve le droit de refuser certains produits, décorations ou costumes qui risqueraient de dénaturer le marché.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature au marché médiéval l'artisan doit obligatoirement être inscrit à la chambre des métiers ou de commerce.
L'artisan doit compléter la fiche d'inscription qu'il trouvera en annexe. Il devra fournir tous les renseignements permettant de comprendre la nature de son activité. Il peut y adjoindre des photographies, son dossier de presse.

Les activités de même catégorie sont limitées.

Après examen par la Commission Artisans de l'association, le bureau de l'association est seul habilité à retenir ou à ne pas retenir les candidatures.
A l'issue de cette délibération le bureau envoie un contrat d'engagement aux artisans retenus qui devront le retourner signé accompagné du règlement, d'un justificatif de votre statut (artisan ou commerçant) et de votre attestation d'assurance.

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ARTISAN

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions et les conditions du marché médiéval sont régies par un contrat d'engagement dûment signé par les deux parties pour servir ce que de droit en application de la charte.

Le contrat devra être accompagné du règlement par chèque de la somme demandée. Celui-ci ne sera encaissé que dans la quinzaine précédant le Marché. Les artisans seront accueillis à la permanence de l'association : salle de vote de la mairie 11610 Pennautier, le vendredi à partir de 17 h 00 et le samedi matin 22 juin 2013 à partir de 7 h 30.

L'emplacement est choisi par l'association et communiqué à l'artisan à son arrivée. L'artisan ne peut donc pas en choisir un autre. Le nombre d'emplacements est limité.
Certains emplacements se trouvent dans des rues en légère pente, pensez à vous munir de cales. En aucun cas, l'association ne peut fournir des tables, tréteaux, et matériels divers.

TARIFS

Le tarif de l'emplacement pour les deux jours a été fixé à :

- 45,00 € forfaitaire pour 3 mètres linéaires + 12 euros le ml supplémentaire
- 170,00 € forfaitaire pour les métiers de bouche (taverne restauration)
- gratuité pour les commerçants, artisans et producteurs de Pennautier
- gratuité pour les commerçants qui font une démonstration de leur art ou une animation sur leur stand
- Une caution de 75 € (encaissée uniquement cas de non respect de la charte du marché médiéval)

L'inscription deviendra définitive dès réception du paiement.

Ce tarif comprend l'installation électrique de 220 volts, Il ne comprend pas la structure de l'étalage, les accessoires ni les décorations.

L'artisan ne pourra prétendre à aucun remboursement si son absence n'est pas justifiée (sauf cas de force majeure) ou intervient moins de deux mois avant le marché médiéval.

ASSURANCE ET GARANTIES

Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur. L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel. L'artisan devra présenter une attestation d'assurance lors de l'inscription.
L'association décline toute responsabilité en cas de vol. Nous n'assurons pas le gardiennage du site.

ACCUEIL ET HORAIRES

Le marché médiéval sera ouvert de 10 h à minuit le samedi et de 10 h à 19 h le dimanche. Toute circulation étant interdite la fermeture du stand ne se fera qu'à partir de minuit le samedi. Le non respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion pour la 2è journée.

Aucune autorisation d'installation ne sera accordée le jour de l'ouverture du Marché, les inscriptions étant closes quinze jours avant le début du Marché Médiéval.

Les exposants devront avoir installé leur étalage et retiré leur véhicule du centre de Pennautier une demi-heure avant l'ouverture du marché médiéval. Un parking à proximité est mis à la disposition des Artisans et des troupes.

RESPECT DES CONDITIONS

La Commission Artisans est seule habilitée à donner l'autorisation d'installation. Elle sera chargée de faire respecter les articles de cette charte et faire évacuer tout stand non-conforme ou qui ne correspond pas au descriptif donné par courrier ou au Contrat d'Engagement.

Avant et pendant les Fêtes Médiévales, la Commission Artisans sera disponible pour répondre à vos diverses questions d'organisation.

La présidente de l'association la voie de la Louve – Lo camin de la Loba
http://pennautier-medieval.wifeo.com
Carole Chatellard
425 chemin de trapel 11620 VILLEMOUSTAUSSOU
francois.chatellard@sfr.fr
06.20.73.21.26